

# **Approche socio-historique de l'immigration dans la Grande Région (Des années 1880 à fin du XX<sup>e</sup> siècle)**

**Piero-D. Galloro**  
**Docteur en Histoire**  
**Maître de Conférence en Sociologie**  
**Laboratoire 2L2S**  
**Université Paul Verlaine de Metz**

L'analyse de la présence étrangère en Lorraine, Luxembourg et Allemagne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (avec la prise en compte des particularités du Reichsland Lothringen) à nos jours passe par la territorialisation de la présence des migrants en fonction des mondes du travail qui les ont attirés ou vu transiter. De ce point de vue, nous pouvons distinguer les activités liées aux bassins miniers et gisements de fer ou de charbon qui sur le plan géologique donnent une cohérence à un espace divisé et permet de dépasser, en partie, les considérations administratives et nationales. La grosse métallurgie, les mines ou le textile des Vosges mais également des secteurs traditionnels comme l'agriculture, le BTP, l'automobile et plus tard les activités tertiaires et quaternaires deviennent les catalyseurs de mouvements de population venus de tous horizons. D'abord locaux, ils s'amplifient progressivement au XIX<sup>e</sup> siècle à l'échelle transfrontalière puis prennent un aspect que nous pourrions qualifier de méta-national, c'est-à-dire au-delà des nations bien que sous l'emprise des états<sup>1</sup>. Les logiques de la mobilité qui a prévalu de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1960 avec le turn-over ouvrier<sup>2</sup> expliquent que les mondes du travail que nous séparons ici pour une question de clarté sont imbriqués les uns aux autres même si nous devons les individualiser lorsque les données le permettent. Chronologiquement nous pouvons décrire sommairement trois mondes. En premier, celui des industries de la mono-activité qui prévaut dans une première phase allant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la crise des années 1970. Cet univers sera remplacé avec plus ou moins de succès à la fin du XX<sup>e</sup> siècle par les activités de reconversion. Et entre ces deux ensembles, il existe les mondes en marge qui sont présents de manière moins « spectaculaire » que les deux autres espaces mais qui comme eux respirent aux rythmes des aléas et de la conjoncture économique et de plus en plus des politiques nationales et supranationales.

Entre chacune de ces étendues la présence des étrangers est faite de transferts, de concurrence et d'enracinements visibles ou à peine quantifiables mais surtout de comportements, de discours et de représentations qui en fonction des contextes, des périodes ont connu une évolution particulière que nous allons essayer de retranscrire ici bien que le chantier est à peine entamé et qu'il reste encore trop de pans complets à approfondir pour prétendre à l'exhaustivité.

## **A. Les flux migratoires depuis le XIX<sup>e</sup> siècle**

### **a. De la Seconde Industrialisation à la Grande Guerre**

La Sarre, la Lorraine et le Luxembourg sont affectés par les mouvements migratoires bien avant la période de la Seconde Industrialisation de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ne serait-ce que

---

<sup>1</sup> APPADURAI (Arjun), *Modernity at large, Cultural Dimensions of globalisation*, University of Minnesota Press, 1996

<sup>2</sup> GALLORO (Piero-D.), « La mobilité comme facteur de stabilité », *Par monts et par Vaux - Migrations et Voyages*, POUSSOU (J.-P.) dir, Montbrison, 2001, 529 p. pp. 143-163

par les départs des ressortissants de ces trois territoires en dehors de leurs pays d'origine<sup>3</sup>. Par la suite, les mouvements de population s'inversent en deux temps.

D'abord, jusqu'aux années 1880-1890, l'appel massif en main-d'œuvre étrangère reste limité. L'essentiel des travailleurs qui arrivent dans les trois territoires provient des territoires jouxtant ces circonscriptions suivant un processus d'échange par capillarité frontalière entre Belgique, Luxembourg, Sarre ou länder limitrophes et départements français et dans des proportions relativement peu importantes. Cette situation de viscosité dans les flux est principalement due au contexte économique général de crise qui s'étend jusqu'en 1896 date d'une reprise signalée par l'ensemble des rapports des autorités locales après la période de marasme qui affecta l'économie de la plupart des pays industrialisés au cours des années 1870-1880 et qui culmina dans l'actuelle Grande Région vers 1886. Les tableaux statistiques dressés<sup>4</sup> en Meurthe-et-Moselle indiquaient qu'avant 1896, les Allemands et les Alsaciens-Lorrains représentaient plus de la moitié des ouvriers "étrangers" du département, le reste était constitué de Belges et de Luxembourgeois<sup>5</sup>. Inversement, en Lorraine annexée, la France arrivait parmi les premières nations étrangères avec 34 % de ressortissants<sup>6</sup>.

Ensuite, dès 1895, le contexte économique s'améliora et l'accession au brevet de déphosphoration des fontes par l'ensemble du monde industriel stimule le recrutement tant du côté français qu'allemand. Aux appels en bras de ces nouvelles usines se rajoutèrent les besoins des différentes minières et autres entreprises que la richesse des gisements de l'Est avait attirées mais également dans le textile vosgien et l'agriculture de l'ensemble de la région. Le peuplement initial et l'apport frontalier, appropriés dans le contexte de stagnation précédent, ne pouvaient plus suffire. Avec l'amélioration de la situation les besoins en hommes changèrent d'échelle. Une nouvelle phase s'amorça durant laquelle furent mises en place les nouvelles structures d'appel en main-d'œuvre étrangère dans l'ensemble de l'espace qui nous intéresse. Si les Vosges restent quelque peu en retrait avec 2,3 % d'étrangers dans la population départementale en 1901 puis 2,7 % en 1911, la Meuse au début du XX<sup>e</sup> siècle, en possède 5 %. Mais l'essor le plus important est enregistré dans le *Reichsland Lothringen* et le département de Meurthe-et-Moselle. Dans cette dernière circonscription, la part passe de 7,5 % d'étrangers recensés en 1901 à 8,6 % en 1906 puis à 12 % en 1911 tandis qu'en Moselle elle passe de 4,1 % au début des années 1880 à 8,8 % en 1905. Si en 1900 il y a à peu près 38300 étrangers recensés en Moselle, en 1910 ils sont environ 50000.

Un double phénomène émerge. Tout d'abord, ces étrangers sont essentiellement rassemblés autour des zones industrielles tant en Lorraine que chez ses voisins luxembourgeois. Si avant 1896, les étrangers de Moselle étaient répartis à 43 % dans le Kreis

---

<sup>3</sup> HESS (Joseph), L'émigration luxembourgeoise, in : Le Luxembourg. Livre du Centenaire, Luxembourg, 1948, pp. 593-618, pp. 617-618 ; Calmes (Albert), Naissance et débuts du Grand-Duché (1814-1830), Histoire contemporaine du Grand-Duché de Luxembourg, volume I, Luxembourg, 1971, p. 529 ; Antoinette Reuter, "Les Luxembourgeois en France et à Paris (XIX<sup>e</sup> siècle)", *Migrance* ; Denis Scuto, "Les Luxembourgeois à Paris (fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> siècle)", in Antoinette Reuter et Denis Scuto (dir.), *Itinéraires croisés. Luxembourgeois à l'étranger, étrangers au Luxembourg*, Esch-sur-Alzette, 1995, pp. 144-147 ; Wey (Claude), « L'émigration luxembourgeoise vers l'Argentine - De l'émigration à caractère limité à l'éphémère flux migratoire de masse », in *Migrance*, 20, 2002 ; Houdry (Philippe et Gilles), *En partant pour l'Amérique, Bilan des Recherches Généalogiques*, n° 17, pp. 19-25, année 2002 ; Maire (Camille), *L'émigration des Lorrains vers l'Amérique*, (1915-1870), Thèse université de Metz, 1980.

<sup>4</sup> Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM), 4 M 139 à 142

<sup>5</sup> En Moselle, avant 1896, les Luxembourgeois arrivaient numériquement en première position devant les autres étrangers. Cette population dominait largement avant 1896 dans les Kreise de Metz (Ville et Campagne) et de Thionville. Les recensements allemands jusqu'en 1900 notèrent une moyenne de 35 % de Luxembourgeois parmi les étrangers du Kreis de Metz-Campagne et même de 70 % dans celui de Thionville, alors qu'au même moment, les chiffres de l'arrondissement de Briey ne dépassaient pas les 15 % de Luxembourgeois parmi les étrangers

<sup>6</sup> Archives Départementales de Moselle (ADMoselle), 3 AL 235

de Thionville, ils furent 56 % entre 1896 et 1900 et au-dessus de 60 % entre 1906 et 1914. 40 % des étrangers de Meurthe-et-Moselle furent recensés dans l'arrondissement de Briey avant 1896. Ils furent 75 % à la veille du premier conflit mondial. Ensuite, le contingent d'Allemands qui était encore de 18 % entre 1896 et 1900 en Meurthe-et-Moselle chuta jusqu'en 1913 pour atteindre seulement 5 % de ressortissants<sup>7</sup>. Dans le bassin de Briey, Belges et Luxembourgeois perdirent définitivement leur place entre 1896-1900 et 1901-1905 puisqu'ils passèrent d'une période à l'autre de 52 % à 40 % des étrangers. Le Luxembourg voit sa population de nationalité étrangère passer en 1900 à 12,3 % de sa population globale. Les Allemands sont alors les plus nombreux avec 14 931 personnes suivis des Italiens qui arrivent massivement à Dudelange et Differdange autour de 1890 et seront 7432 au tournant du siècle suivis par les Belges (3877) et les 1895 Français. A la veille de la Grande Guerre, l'industrie occupe 15000 ouvriers dont 47 % sont des étrangers.

Ce détachement progressif mais intense des sources locales de recrutement fut compensé par l'allongement des courants de main-d'œuvre et par la mise en place de nouveaux circuits d'appel vers la main-d'œuvre italienne qui devint prédominante. En Alsace-Lorraine, ils n'étaient que quelques centaines avant 1875 puis vers 1880 leur nombre était d'environ 2 000 individus. Ce chiffre allait être multiplié par 2,5 en une décennie car en 1890 les Italiens dans les territoires annexés du Reich étaient déjà 4 000 puis environ 21 000 vers 1900. Ce fut dans le bâtiment et les travaux de terrassement qu'ils étaient tout d'abord engagés. Les industriels allemands les avaient embauchés pour servir dans leurs équipes lors du percement de tunnels et de lignes de chemin de fer dans la région de Sarreguemines<sup>8</sup>. Les premiers ouvriers italiens embauchés dans le fief des de Wendel venaient des chantiers de construction de la nouvelle gare de Metz et des travaux de la nouvelle enceinte fortifiée allemande<sup>9</sup>. A la fin des années 1880 les industriels français entendirent parler des ouvriers méridionaux occupés sur les chantiers de fortification et dans les constructions de casernement autour de Thionville<sup>10</sup> puis en Meurthe-et-Moselle, ce furent également les travaux de terrassement qui les firent d'abord venir. Lors de la construction des fortifications autour de Pont-S<sup>t</sup>-Vincent, les entreprises qui dirigeaient les travaux émirent le vœu de "*faire appel à des Italiens pour leurs travaux*"<sup>11</sup> de même que dans les années 1880, en Meuse, dans la région de Gondrecourt, les chantiers de construction de la ligne Brienne-Sorcy occupaient principalement des Italiens<sup>12</sup> comme dans les Vosges. Dans l'arrondissement de Neufchâteau, pour la construction du chemin de fer de l'Etat entre Neufchâteau et Mercy, sur 650 ouvriers employés, 324 étaient des Italiens<sup>13</sup>. Ces Italiens venaient principalement des régions nord du Piémont, de Lombardie et de Vénétie et la répartition des nationalités se modifia jusqu'en 1914 à leur profit sur le territoire lorrain. Leur présence massive provoqua des réactions violentes à leur encontre et jusqu'à la Grande Guerre les relations avec les populations locales furent imprégnées d'italophobie.

---

<sup>7</sup> ADMM, 4 M 139 à 142

<sup>8</sup> DEL FABRO (René), *L'immigration italienne dans le Reich impérial allemand (1870-1914)*, in BECELLONI (Antonio), DREYFUS (Michel) - MILZA (Pierre) sous la dir de, *op. cit.*, p. 375 cite un ouvrage de G. Cosattini dans lequel il apparaît que certains ouvriers qualifiés italiens venus du Frioul ont été « produits » exprès pour l'émigration dans le secteur du terrassement et de la maçonnerie. Del Fabro parle également d'une demande accrue, à la suite de l'essor du bâtiment en Allemagne, des « terrazzai » venètes.

<sup>9</sup> Espace Archives Usinor (EAUS), WALTER (Gérard), *Les oeuvres sociales de la Maison de Wendel*, 1940, copie dactylographiée, p. 18.

<sup>10</sup> ADMM, 4 M 213, rapport du commissaire de police de la gare d'Audun le Roman, 21 mai 1889

<sup>11</sup> ADMM, 10 M 36, Octobre 1894

<sup>12</sup> ADMM, *Série 4 M 213*, rapport du commissaire de police d'Igney-Avrécourt du 14 juin 1889

<sup>13</sup> Archives Départementales de la Meuse (ADMMeuse), *Série 4 M 415*, Commissaire de Police d'Épinal au Préfet, 6 juillet 1881

Le contexte des venues d'étrangers en Lorraine est caractérisé par une forme de libéralisme dans les introductions voire par une impression d'improvisation jusqu'aux dernières années avant la Première Guerre mondiale. Il existe quelques initiatives de recrutements collectifs mis en place par l'intermédiaire des grandes entreprises. Mais en 1900, les étrangers embauchés dans le bassin de Briey étaient surtout recrutés "par des individus connus"<sup>14</sup> c'est-à-dire par la mobilisation de réseaux personnels et informels. L'État français n'avait pas encore de rôle bien défini en matière d'immigration malgré quelques traités en ce sens avec des pays comme l'Italie en avril 1904<sup>15</sup>. "En l'absence d'un service national organisé par le Comité des Forges, chaque usine, chaque mine procédait à son recrutement propre"<sup>16</sup>. En Moselle, les Allemands, grâce à une "très puissante organisation : la Fédération industrielle allemande, pouvaient créer des bureaux de recrutement à Chiasso et sur divers points de la frontière alsacienne-lorraine pour rechercher les émigrés, les accueillir et les canaliser vers leurs centres industriels"<sup>17</sup>. Ce fut en septembre 1911 seulement que les adhérents du Comité des Forges et Mines de Fer de Meurthe-et-Moselle décidèrent d'organiser un service pour le recrutement en commun de la main-d'œuvre étrangère. Ce service fut placé sous la direction du colonel Couturier de l'usine d'Auboué<sup>18</sup> et des contacts furent pris également avec l'Opera Bonomelli en Italie<sup>19</sup>.

Quand la guerre éclate, la présence de certaines nationalités sera modulé selon que les ressortissants présents dans l'Espace franco-germano-luxembourgeois appartiennent ou non aux nations belligérantes. Ainsi les Italiens présents dans l'Empire allemand qui étaient 150 000 environ en 1914 à la déclaration de guerre, avec le renversement d'alliance 1915 leur chiffre retombe de deux tiers<sup>20</sup>. Dans le cercle de Sarrebruck on trouvait 6600 ouvriers italiens, 33 000 en Moselle, 11 000 au Luxembourg et 48 000 en Meurthe-et-Moselle qui chutent à 5 ou 10 % de leurs effectifs quelques mois plus tard<sup>21</sup>.

Ces départs voient l'arrivée de populations jusque là venues volontairement comme les prisonniers de guerre belges ou russes qui seront utilisés dans l'agriculture et l'industrie tant de Moselle que de Meurthe-et-Moselle<sup>22</sup>.

## L'Entre-Deux-Guerres

Dans les territoires recouverts, les statistiques officielles de mars 1921 révèlent que les trois départements d'Alsace et de Lorraine perdirent 8,77 % de leur population par rapport à décembre 1910<sup>23</sup>. Ce fut le département de la Moselle qui fut le plus déficitaire en accusant une perte de 66 091 personnes par rapport à 1910 soit environ 10 % de sa population de 1910. Certains cantons miniers et sidérurgiques avaient perdu plus de 30 % de leur population. La

---

<sup>14</sup> ADMM, 9 M 22

<sup>15</sup> MALTONE (Carmela), L'introduction de la main-d'œuvre italienne, entre les deux guerres, in Actes du Colloque « L'immigration italienne en France dans les années 20 » organisé par le C.E.D.E.I. 15-16-17 octobre 1987, Paris, pp. 103-118

<sup>16</sup> KÖLL (Louis), *Auboué en Lorraine du fer*, Éditions KARTHALA, 1981, p. 87

<sup>17</sup> HOTTENGER (George), *Le pays de Briey, hier et aujourd'hui*, Éd. Berger-Levrault, Paris-Nancy, 1912, 248 p., p. 128

<sup>18</sup> KÖLL (Louis), *op. cit.*, p. 86

<sup>19</sup> EAUS, archives de la S.M.S., versement 59/122

<sup>20</sup> ADM 1 AL 49-27

<sup>21</sup> LEINER (Stefan), *Migration und Urbanisierung - Binnenwanderungsbewegungen, Räumlicher und sozialer Wandel in den Industriestädten des Sarr-Lor-Lux-Raumes (1856-1910) - Malstatt-Burbach, Diedenhofen und Esc-an-der-Alzette im Vergleich*, Saarbrücken, 1993, pp. 176 sq

<sup>22</sup> PRECHEUR (Claude), *La Lorraine sidérurgique*, Paris, SABRI., 1959 ; ANTENUCCI (Marie-Louise), *Parcours d'Italie en Moselle-Histoire des immigrations italiennes (1870-1940)*, Ed. Serpenoise, 2005, pp. 107 sq

<sup>23</sup> Commissariat général de la République, Direction du travail, Office de statistique d'Alsace et de Lorraine, Comptes rendus statistiques, La Population d'Alsace et de Lorraine en 1921, Résultats généraux du recensement du 6 mars 1921, Strasbourg, 1921, fascicule n°8, 60 p., p. 2

baisse avait surtout porté sur la population étrangère des localités des bassins sidérurgiques de Longwy et de Briey. Comparée à la situation de 1911, plus d'un quart des étrangers étaient portés manquants au recensement de 1921 dans l'arrondissement de Briey tandis que la proportion des Français disparus ou ayant émigré ne dépassait pas les 7 %. Dans les Vosges, l'arrondissement de Saint-Dié a vu sa population globale reculer d'environ 15 % et la population étrangère des deux-tiers. Le département de la Meuse, quant à lui ne compte plus, selon les services préfectoraux, que 30 244 habitants en novembre 1918 (contre 138 029 en 1914)<sup>24</sup>. Dans ces conditions, la relance de l'appel à une force de travail extérieure devint une nécessité même si les contextes commerciaux et ceux inhérents à la phase de reconstruction expliquent que les retours des flux massifs d'étrangers ne s'effectua de manière plus constante qu'à partir de 1924 jusqu'au début des années Trente au moment où la crise économique mondiale ne vienne perturber les flux de main-d'œuvre extérieure.

L'Alsace-Moselle composa un quart des flux tandis que les autres régions de France participèrent à 56 % au réapprovisionnement en hommes des divers chantiers du bassin de Briey. La présence étrangère dans certains départements comme la Meuse s'explique par les nécessités de la reconstruction des zones ravagées par les combats. Le phénomène de la reconstruction explique l'extrême instabilité de la population étrangère en Meuse. En Moselle, Gérard Walter signalait que la baisse des effectifs allemands dans la métallurgie et les mines fut d'un tiers entre 1918 et 1919 : les usines perdirent 38 % de leurs effectifs allemands d'une année sur l'autre tandis que les mines en perdirent pendant ce temps, 30 %<sup>25</sup>.

En 1921 puis en 1931, en Lorraine 8,7 % puis 13,5 % de la population est étrangère et respectivement 32 puis 37 % de ceux-ci sont des Italiens. "*Ces départs étaient fortement souhaités par l'administration française pour des raisons politiques*"<sup>26</sup>, souligne S. Bonnet. Cette germanophobie profita aux Italiens stigmatisés avant 1914. Dans le bassin de Longwy, les Belges gardèrent des contingents importants au sein des usines de Gorcy ou de Mont-St-Martin tandis que le bassin de Villerupt et les usines de Briey préférèrent l'élément venu de la péninsule italienne. En 1924<sup>27</sup>, le bassin de Nancy connaissait encore une prédominance des Italiens. 51,4 % des communes de l'arrondissement de Nancy avaient au moins un étranger sur deux qui était d'origine italienne contre 19,8 % pour les Polonais. Dans l'arrondissement de Briey cette proportion était de 61 % en faveur des Italiens et 17,8 % pour les Belges et à peine 4,3 % pour les Polonais. Dans la partie sud du département, les Alsaciens-Lorrains et Allemands qui étaient très nombreux avant la Première Guerre mondiale cédèrent la place aux nouveaux venus de Pologne tandis que dans les bassins de Briey et de Longwy, la situation d'avant-guerre perdurait en faveur des Italiens. Ces derniers voyaient les rangs des migrants économiques grossir des *fuorusciti* fuyant le fascisme dans leur pays. Au Luxembourg, au moment où éclate la grande crise, 18,61 % de la population est composée d'étrangers (42,22 % d'entre eux sont des Allemands, 25 % des Italiens, 8 à peu près des Français et autant de Belges et le reste est composé de nouveaux venus du reste de l'Europe). Si les Italiens sont majoritairement célibataires au Grand-Duché de Luxembourg, l'immigration allemande est plus volontiers familiale.

En Lorraine, des éléments politiques accompagnaient les migrants économiques avec la venue des Républicains espagnols ou des juifs allemands de la Sarre au cours des années

---

<sup>24</sup> *La reconstitution du département de la Meuse. La ténacité d'une courageuse population, l'effort de l'administration*, Bar-le-Duc, Imprimerie Comte-Jacquet, 1928 ; En 1925, R. Poincaré parle au Conseil général de 66 315 habitants contre 179 537 en 1914.

2 100 876 au 1<sup>o</sup> mars 1923 d'après les services préfectoraux.

<sup>25</sup> WALTER (Gérard), *L'évolution du problème de la main-d'œuvre dans la métallurgie de Lorraine désannexée*, Mâcon, 1935, pp. 202-203

<sup>26</sup> BONNET (Serge) - KAGAN (Étienne) - MAIGRET (Michel), *L'Homme du fer*, Nancy, P.U.N., Metz-Édition Serpenoise, 1975-1985, Volume 1 (1889-1930) 298 p., p. 217

<sup>27</sup> ADMM, 10 M 34

1930<sup>28</sup>. En ce qui concerne l'immigration italienne dans le bassin de Briey et dans l'étude faite sur les flux d'Italiens entrés en Moselle de 1920 à 1940<sup>29</sup>, un basculement depuis les années 1880 vers les provinces de la façade adriatique puis un glissement vers les zones plus à l'intérieur du Mezzogiorno et les îles ont été enregistrés.

Des courants de Polonais, de Russes blancs ou composés de ressortissants de l'ancien empire austro-hongrois venus des Balkans s'acheminèrent vers les différents centres industriels de la Grande Région. Si ces différentes nationalités avaient déjà suscité l'intérêt des dirigeants d'usine quelques années auparavant, elles n'avaient jamais réussi à s'affirmer réellement. Désormais, leur apparition allait être notable et se confirmer au cours des années suivantes. Dans les zones industrielles du fer et du charbon, les Polonais qui n'étaient encore que 13 % dans les courants de main-d'œuvre recrutés en 1926, se stabilisèrent à 23 % entre 1927 et 1929 et en 1930 à 26,4 % des flux. Ainsi, dans le bassin du charbon lorrain, les premiers Polonais et ressortissants des anciens Empires centraux arrivèrent en 1921. L'agriculture sollicita également les travailleurs slaves mais contrairement à l'idée reçue que l'immigration polonaise en Lorraine est principalement agricole dans les départements de la Meuse et des Vosges une grande partie des travailleurs polonais introduits dans les départements lorrains a été accaparée par l'industrie au cours des années 1920. De 1921 à 1927, les départs de Pologne s'effectuèrent essentiellement à partir des cinq voïévodies de Lwów, Cracovie, Poznan, Kielce et Łódź<sup>30</sup>. En Moselle, à la S.M.K., les villages autour de Łódź, Kielce et Poznan formaient le gros des réservoirs de main-d'œuvre qui se déversèrent dans l'usine en 1921. Les localités de Łódź (15 % des Polonais), Tomaszow (7 %), Piotrków (6 %) arrivaient en tête des flux venus de Pologne tandis que la capitale Varsovie fournissait 6 % des contingents polonais.

Pas plus qu'avant 1914, il n'est possible de déterminer la part réelle de l'immigration spontanée en Lorraine pendant les années de conflit et au cours de l'entre-deux-guerres. Cette forme de courant migratoire continua à exister tout au long des années Vingt et Trente même si elle échappe pour le moment à toute tentative d'approche. Désormais, le principal changement qui intervient reste que le principe de liberté des flux qui régnait avant 1914 avait disparu au cours des années de guerre. Pendant le conflit, les gouvernements avaient fini par chercher à centraliser et à ordonner les courants de main-d'œuvre qui circulaient plus ou moins librement en Europe. Dans les années 1920, les relations internationales entre les différentes nations établirent des structures nouvelles pour encadrer les mouvements de biens et de personnes. Le recours à la population coloniale et aux immigrés venus de certains pays non-belligérants devint une nécessité. Plusieurs milliers de Maghrébins, d'Indochinois et même de Chinois furent introduits sur le territoire lorrain en même temps que des ouvriers Portugais et Espagnols franchissaient les Pyrénées pour travailler en Lorraine afin de compenser l'absence des jeunes adultes dans l'industrie. Des carnets d'étrangers entrèrent en vigueur dans les Vosges le 16 avril 1916 après une phase de recensement des individus installés dans le département<sup>31</sup>. En Lorraine française dès 1916, des Portugais furent contactés par le biais d'organismes de recrutement sous l'égide du gouvernement français, et par la suite d'autres pays de la Méditerranée, comme la Grèce ou l'Espagne, entrèrent dans le circuit. Les courants de main-d'œuvre étrangère introduits par les soins des organismes d'État furent dirigés vers des « dépôts », véritables centres de tris dans lesquels les nouveaux arrivés passaient une visite médicale et voyaient leurs effets désinfectés. Ces dépôts constituaient un

---

<sup>28</sup> ADMoselle, 6 M 32

<sup>29</sup> GALLORO (Piero-D.), *L'immigration italienne en Moselle (1918-1940) - Étude des flux d'arrivée*, mémoire de maîtrise, Université de Metz, 1991, 137 p., p. 90

<sup>30</sup> PONTY (Janine), *Polonais méconnus - Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne, 1988, 474 p., p. 81

<sup>31</sup> ADVosges, Série 4 M 401, 14 avril 1916

filtre qui permettait d'éliminer les ouvriers les moins aptes à travailler, et préparaient des convois de travailleurs en direction des industries qui recrutaient. Ce dispositif fut poursuivi après l'Armistice. Les Portugais furent "filtrés" par le dépôt de Bayonne dans un premier temps puis par celui d'Hendaye à partir de juin 1919<sup>32</sup>. Leurs homologues d'Espagne passaient par Perpignan tandis que le dépôt de Marseille avait compétence pour les pays de l'Est méditerranéen. Dès le début des années 1920, le dépôt de Toul devint le centre de recrutement des ouvriers polonais pour l'Est de la France après qu'une mission française de la main-d'œuvre eut été installée à Varsovie fin 1919 et qu'en 1920 un Office d'Émigration y eut été créé<sup>33</sup>. Outre ces organismes centralisateurs dispersés sur le territoire français, l'institution des papiers d'identité allaient devenir la clé du contrôle français sur l'immigration étrangère en France par un processus *d'encartement* des étrangers<sup>34</sup>.

## **De la Libération à la fin du renouvellement perpétuel**

### **La grande diversification du recrutement étranger**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les besoins en population étrangère pour combler le déficit en main-d'œuvre de l'économie locale, font partie des préoccupations des autorités qui s'apprêtaient à faire venir par centaines de milliers des travailleurs de tous horizons. En France, l'ordonnance de 1945 conférait à cette fin à un organisme public, l'ONI (Office national d'immigration), rebaptisé en 1988 OMI (Office des migrations internationales) le monopole de l'introduction en France de la main-d'œuvre étrangère : le but était de donner aux pouvoirs publics les moyens de mener une véritable politique d'immigration et d'éviter le retour aux pratiques de l'entre-deux guerres où les patrons, regroupés dans la SGI, s'étaient progressivement substitués à l'État dans ce domaine. De plus, en 1952, la France signait la convention de Genève de 1951, à l'origine de la pratique actuelle de l'asile, et créait l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Le Luxembourg se dotera également d'un arsenal de coopération internationale comme en 1970 avec la Yougoslavie, et en 1972 d'une législation sur l'entrée et le séjour des étrangers, le contrôle médical et l'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Une loi concernant l'action sociale en faveur des immigrants institue le Service de l'Immigration qui deviendra ensuite le Commissariat du gouvernement aux étrangers avant que la loi du 27 juillet 1993 concernant l'intégration des étrangers au Grand Duché de Luxembourg va organiser un ensemble de structures de consultation et de coordination.

Du point de vue des réfugiés, ils ne sont pas absents avant 1945 mais la création d'organismes *ad hoc* qui leur sont destinés permet d'établir des approches quantitatives qui restaient malaisées jusque-là de chaque côté des frontières locales.

En 1948, Meurthe-et-Moselle, les réfugiés représentent 1,56 % des étrangers du département et en 1968 environ 2 % alors que les chiffres se réduisent en 1975 en passant à 0,98 % de la population étrangère avant de remonter au cours des années 1980 et 1990. Comme en Moselle, en fonction du contexte international, l'origine des réfugiés va se modifier. Si juste après la Libération et jusque dans les années 1960 ce sont les pays du bloc soviétique qui affluent, à partir du début des années 1970 apparaissent de nouvelles parties du globe jusque là peu ou pas représentées comme le sud-est asiatique et à la fin des années 1970, des pays

---

<sup>32</sup> EAUS, *versement 37, boîte 446*, dossiers sur la main-d'œuvre portugaise dans le bassin de Nancy, 1<sup>er</sup> juin 1919

<sup>33</sup> PONTY (Janine), *op. cit.*, p. 57.

<sup>34</sup> PIAZZA (Pierre), *Histoire de la carte nationale d'identité*, Odile Jacob, 2004, 462 p. ; TCHEN (Vincent), *De l'encartement au contrôle des personnes (contribution à la classification des contrôles d'identité)*, Presse universitaire de Science-po, 2005

d'Amérique du Sud comme le Chili<sup>35</sup>. Pour la Meurthe-et-Moselle, au cours de l'année 1988, les demandes d'asile enregistrées par la préfecture de Nancy a légèrement augmenté par rapport à 1987 de 9,3 % : les principaux demandeurs d'asile sont les ressortissants Turcs (45 %) et les Zaïrois (22 %), Angolais (7 %), Polonais (8 sur 141), Roumains, Chiliens. En Moselle, au 31 décembre 1987, 58 % des étrangers ayant obtenu le statut de réfugiés étaient des ressortissants du Sud-Est Asiatique. Pour cette seule année 1987, les deux tiers des familles réfugiées résidaient à Metz, un dixième à Saint-Avold et le reste dans des localités autour de Yutz et de Woippy. Les Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens ont été hébergés dans les foyers de Rosselange et Fameck en attendant l'obtention de leurs papiers de réfugiés. Dans ce département, les solliciteurs d'asile ont été assez nombreux. Sur 183 étrangers 143 étaient des Turcs, 5 des Roumains et une trentaine venait du Zaïre et d'Angola). Ce mouvement est plus tardif au Luxembourg mais des dizaines de Hongrois arriveront après 1956, des Tchèques entre 1969 et 1971, des Chiliens entre 1974 et 1977 avec des Vietnamiens entre 1979 et 1982, des Iraniens entre 1982 et 1986 ou des Polonais en 1982 puis 1991 sans parler les demandes d'asile des habitants de l'ex-Yougoslavie ou du Kosovo dont plus de 4000 personnes sont originaires en 1998.

Pour l'immigration de travail, l'aide du plan Marshall permet à la France de redémarrer timidement en 1950-1951 et le lancement de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en avril 1951 jette les bases du futur marché commun dans lequel la Lorraine va s'insérer. L'introduction d'une main-d'œuvre étrangère extra-européenne ne s'est effectuée que lentement malgré la présence de coloniaux dès avant la Deuxième Guerre mondiale. En Lorraine, dès novembre 1946, le plan Monnet permet une modernisation et un « étoffement » de l'équipement industriel. La création d'organismes comme la Société Lorraine de Laminage Continu (SOLLAC) et la mise en place de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) par R. Schuman font entrer définitivement la région dans l'ère de la mondialisation. Différents plans quinquennaux (notamment le III<sup>e</sup> Plan de 1958 à 1961 et le IV<sup>e</sup> Plan de 1962 à 1965), servent de stimulateur, en donnant la priorité aux investissements productifs en Lorraine sidérurgique. Les quelques années de difficultés de l'industrie laissent la place à un accroissement rapide dès le début des années 1950 face à une demande en produits métallurgiques toujours plus élevée avec des prix à la hausse. Au cours de ces années fastes, la Lorraine fournit plus de 90 % de la production totale française de minerai et 67 % de celle de la CECA.

A la Libération, la présence de prisonniers de diverses nationalités rescapés des camps de travaux forcés (Ukrainiens, Belges, Polonais) et de déportés russes<sup>36</sup> explique l'importance en Moselle de Polonais et d'Ukrainiens<sup>37</sup>. En plus de ces Polonais et des nationalités que l'on rencontrait avant guerre, comme les frontaliers luxembourgeois et allemands, les Italiens restent la nationalité la plus représentée. L'ensemble de ces populations européennes profitent d'une légitimation sociale au détriment des populations issues des anciennes colonies françaises d'Afrique sub-saharienne et d'Afrique du Nord. L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1958 du traité de Rome, qui instaure le principe de libre circulation des personnes contribuera à une présence accentuée des Italiens qui, en Moselle forment environ les deux tiers des

---

<sup>35</sup> GALLORO (Piero-D.) – MORALES-LA-MURA (Raul), « L'immigration chilienne en Lorraine (1973-2004) », *Studi Emigrazione*, n°154, International journal of migration studies, Centro studi emigrazione, Roma, giugno 2004, 512 p., pp. 399-414

<sup>36</sup> BRENNEUR (Pascal), « Les nécropoles soviétiques en Lorraine », *Le Pays Lorrain*, 1989 ; BRENNEUR (Pascal), « Les prisonniers russes dans les mines de fer lorraines (1941-1944) », *Les Cahiers lorrains*, 1989, p. 39-57 ; HENIGFELD (Gérard), « Les camps de Boulay et du Ban-Saint-Jean », *Les Cahiers des Pays de la Nied*, n° 18, décembre 1992, p. 30-42, BAJETTI (Paul), « Les camps de la faim : Ban-Saint-Jean et Boulay », *Les Cahiers des Pays de la Nied*, n° 29, juin 1998, p. 27-52 ; BECKER (Gabriel), « Le camp du Ban-Saint-Jean », chez l'auteur à Ottonville

<sup>37</sup> ADMoselle, Séries 1 W 634, 1 W 655 et 1 W 6595

étrangers présents. En Lorraine, après 1945, la progression de la communauté italienne suit une évolution spécifique. Sur plus de 150.000 étrangers recensés en 1946 dans cette région, plus de 40 % sont des Italiens. Quelques années plus tard, en 1954, cette nationalité représente 48 % de la population étrangère avant de se stabiliser autour de 50 % en 1962, puis de décroître. Les réservoirs de main-d'œuvre italienne vont poursuivre leur glissement vers le sud de la péninsule et s'estomperont au profit d'autres viviers, situés non seulement en Europe de l'Est ou au Maghreb comme dans l'entre-deux-guerres, mais également dans la péninsule ibérique. En 1950 on ne trouvait qu'un seul Espagnol pour vingt ouvriers italiens dans les usines comme à Mont-Saint-Martin. En 1964, les ibères seront quantitativement à égalité avec leurs collègues italiens.

La diminution des Italiens dans le secteur industriel va de pair avec un accès au commerce et à la direction d'entreprise déjà enregistré avant 1945 autant au Luxembourg qu'en Lorraine. D'une manière générale, en Meurthe-et-Moselle, 3,5 % des patrons de l'industrie et du commerce recensés en 1954 sont des Italiens, contre 1,6 % pour les Polonais. En Meuse ils sont 5,7 % contre moins de 1% pour leurs collègues polonais. A cette date en Meurthe-et-Moselle, sur 10 cadres moyens d'origine étrangère, les Italiens forment le noyau principal avec 44 % des effectifs, loin devant les Allemands (10 %) ou d'autres méditerranéens comme les Espagnols (4 %).

Le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes a fortement diminué par rapport à la situation d'avant-guerre. En 1957, le Luxembourg signe une convention avec l'Italie afin de faciliter le regroupement familial. Dans le bassin de Briey, au recensement de 1911 on avait dix fois plus d'Italiens que d'Italiennes. En 1946, en Lorraine on trouve 1,3 Italien pour une Italienne. Cette proportion est beaucoup plus faible que chez les Portugais (2,3) ou les Espagnols (2,8) et surtout pour les Maghrébins (46 hommes pour une femme). Au milieu des années 1960, ces proportions restent stables voire baissent encore chez les Italiens alors que chez les autres communautés méditerranéennes on constate un accroissement de la masculinité. Au cœur de l'univers usinier on enregistre également une évolution intéressante à ce propos. En 1949, on trouve déjà 3 % de femmes dans les divers services annexes de forges comme celles de Joeuf. Parmi elles, une sur cinq est une femme italienne. Au début des années 1960, 15 % des ouvriers de l'usine de Joeuf sont des femmes et parmi elles la proportion d'Italiennes reste stable. Chez les Italiens apparaît une volonté de s'établir en France de façon plus durable. En Meurthe-et-Moselle, en 1954, sur 17 369 individus nés à l'étranger et ayant acquis la nationalité française, la moitié sont des Italiens<sup>38</sup> alors que les Polonais ne représentent que 18 % et les Espagnols que moins de 1 %. En 1962, la part des cisalpins augmente en passant à 52 % des étrangers nouvellement admis dans la nationalité française. De plus en plus, pour les nouvelles générations d'Italiens nés en Lorraine, la sidérurgie tend à ne plus être le principal pôle d'activité. Chez les enfants nés en Lorraine et ayant gardé leur nationalité italienne, cette branche d'activité ne regroupe environ que 40 % des effectifs. Comme avant guerre, la répartition des Italiens sur le sol lorrain reste inégale. En Meuse, à la Libération, les Italiens ne représentaient que 25 % des étrangers et 40 % en Moselle. En 1962, ils sont passés respectivement à 40 % et 52 % de la population étrangère. La part des Italiens reste stable en Meurthe-et-Moselle, oscillant de 1946 à 1962 entre 48 et 50 %. Seul le département des Vosges connaît une baisse rapide des effectifs, passant de 54 % des étrangers en 1954 à environ un tiers en 1962.

La construction des bases de l'OTAN attire des techniciens de nationalités jusque là peu présentes sur le sol lorrain. Les Canadiens utilisaient les bases aériennes de Marville et de Grostenquin dans le cadre de l'affectation de la 1<sup>st</sup> Canadian Air Division dont le siège était au château de Mercy près de Metz. Les bases aériennes de Chambley, Chaumont et Etain étaient

---

<sup>38</sup> Sources INSEE, résultats des recensements d'étrangers effectués en décembre 1944 en Moselle et recensements de la population en 1946, 1954 et 1962

des terrains de desserrement de l'USAF qui furent utilisés notamment pendant la crise de Berlin de 1961 pour accueillir des escadrons venus d'outre-Atlantique. En Lorraine, l'implantation des travailleurs nord-africains principalement des célibataires et rarement accompagnés par leurs familles se fit essentiellement dans le Pays-Haut dès 1949 dans les circonscriptions industrielles de Villerupt, Longwy, Briey et Auboué. En 1955, la présence nord-africaine de cet espace concentrait 75 % de la population de « français musulmans » de tout le département de la Meurthe-et-Moselle. Après le décret sur les allocations familiales de 1955 une ventilation des Algériens se fera de manière plus importante qu'auparavant dans les zones agricoles de Lorraine même si l'essentiel était occupé dans le BTP et la grande industrie.

En Sarre, à partir de la décennie 1970 la part des étrangers continue à augmenter, jusqu'à la fin des années 1980 en passant de 2,7 % à 4,8 % en 1990 puis se stabilise entre 7 et 8 %. Cette tendance rejoint celle du Rheinland-Pfalz et du Luxembourg quand bien même cette dernière région connaît des taux plus importants alors qu'en Lorraine et en Wallonie, une décrue s'amorce à partir de la crise des années 1970.

Au Luxembourg, après 1964, le pays accueille des travailleurs espagnols et des Portugais qui deviendront prédominants dès les années 1980, puis élargit son recrutement en 1970 vers la Yougoslavie mais également des Capverdiens, des Africains et des ressortissants de l'Europe de l'Est. Au moment du tournant des années 1970 s'amorce une tendance qui va s'amplifier par la suite, qui est la migration pendulaire des frontaliers belges, français ou allemands. Ces derniers représenteront 38,6 % des emplois salariés au Grand-Duché. Par la suite, en Lorraine, dès les années 1980, la moitié des étrangers proviennent de contrées hors Union européenne, contre les deux tiers en Sarre et les trois quarts en Rhénanie-Palatinat (avec une inflexion au milieu des années 2000 dans ces deux espaces). Au Grand-Duché, il convient de noter une progression constante à la hausse puisque si en 1995 les étrangers extra-communautaires étaient 9,6 %, en 2007 ils étaient 63,6 %<sup>39</sup>.

Le 30 octobre 1961, la Turquie et l'Allemagne signaient une convention sur le recrutement de main-d'œuvre. Comme ce fut le cas pour les conventions précédemment signées (en 1955 avec l'Italie, en 1960 avec l'Espagne et la Grèce), l'initiative en fut prise par le "pays fournisseur", la Turquie en l'occurrence. Cette convention reposait sur une double base : d'une part des besoins de main-d'œuvre du fait d'une forte croissance économique en Allemagne, d'autre part la volonté du gouvernement turc de désengorger son propre marché du travail, mais aussi l'impact économique de travailleurs retournant dans leur pays avec une qualification, et l'envoi d'argent aux familles restées en Turquie. Un bureau de liaison mis en place à Istanbul par l'Office fédéral du travail sélectionnait les "travailleurs hôtes" (Gastarbeiter) à partir d'un examen d'aptitude professionnelle et d'une visite médicale. De 1961 à 1973, l'économie allemande fit venir de Turquie environ 710.000 travailleuses et travailleurs dont une partie s'installe en Sarre et Rhénanie-Palatinat.

Au dernier recensement de 1999, les Européens en France ne représentaient qu'un tiers de la présence étrangère sur le territoire métropolitain. Alors qu'en Lorraine, les chiffres de ce continent étaient plus importants : plus de la moitié des migrants encore présents en Lorraine en 1999 était un étranger venu d'un des pays de l'Europe hors Turquie. Seul un tiers des étrangers de Lorraine était originaire d'un pays africain (contre 43 % pour la France) et l'Asie une seule personne sur 10 (contre 19 % en France). De plus, si le Portugal, l'Algérie et l'Italie sont les pays les plus représentés en France, en Lorraine le classement est d'abord pour l'Italie (avec 21 % de la population étrangère contre 7 % en France) et pour les Algériens qui forment 18 % de la population étrangère de Lorraine contre 15 % en France. Les Turcs et les Portugais

---

<sup>39</sup> Sources des données : pour la Sarre : Ausländerzentralregister, la Lorraine : Recensements de la population, le Luxembourg : STATEC et Rhénanie Palatinat : Ausländerzentralregister.

arrivent ensuite à égalité (environ 10 % de la population étrangère de Lorraine en 1999). Au début des années 2000, on enregistre une modification avec une progression des Portugais dans les Vosges, des Turcs dans la Meuse mais également de l'Allemagne qui obtient des chiffres significatifs en Moselle.

## **B. D'une immigration à l'autre, entre réception et perceptions**

### ***a. Un accueil difficile***

Dès le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, dans les bassins sidérurgiques de l'Est de la France et de l'espace Sarrois-Lorrain et Luxembourgeois, le caractère relativement rapide et massif de l'introduction des étrangers conduisit au débordement des autorités locales tant par le nombre que par des comportements contre lesquels, dans un premier temps, personne n'avait songé à lutter. Cette impréparation et la multiplication des troubles de toute sorte favorisèrent en Lorraine du début du siècle l'image des étrangers prompts à semer la zizanie. Ce cliché se combina d'une part avec les désordres provoqués par la montée, dans les années 1880, du nationalisme et du socialisme, par les mouvements ouvriers dans les entreprises et d'autres part par la boulimie de bras qui s'empara entrepreneurs et des paysans et qui accentuait encore l'arrivée de nouveaux éléments mal contrôlés dans un premier temps. La conjonction de ces différents facteurs permet de comprendre en partie pourquoi, le problème de l'immigration devint vite une affaire qui défraya régulièrement la chronique "*faits divers*" des journaux. A côté des scènes de xénophobie qui provoquèrent des heurts entre gens du cru et étrangers, ces derniers furent également liés à des actes ne relevant que de la simple police. La récupération, l'amplification voire la déformation de ces actes aboutirent la plupart du temps, à focaliser l'attention sur les communautés étrangères. Certaines manœuvres franchement orientées et tendancieuses ne furent en réalité que le prolongement tacite et intellectualisé des mouvements de rejet violent à l'encontre de chaque communauté immigrée ayant pénétré en France. Les relations entre populations ont toujours été conflictuelles sur la période qui nous intéresse. Cette violence s'est exprimée de manière à la fois physique, verbale mais également par un processus de rapport de force informel à travers la violence symbolique. Cette dernière se perçoit de différentes façons en particulier par la relégation et l'assignation de certaines catégories de population dans une vision négative. Toute forme de relégation s'appuie sur une construction catégorielle : la catégorisation n'est rien d'autre que la définition d'un ensemble c'est-à-dire ce que les mathématiques nomment un groupement d'objets. En sciences humaines, les travaux de H. Tajfel, et ceux de J.-C. Turner, ont montré comment s'élabore le processus de définition d'appartenance à une communauté. Par un jeu de comparaisons, les individus se perçoivent comme membres d'une entité plus générale. Cette dernière regroupe des gens qui leur ressemblent. « *Ils s'identifient à cet ensemble et différencient ce groupe des autres sur la base d'une croyance commune définie comme les convictions que les membres de ce groupe sont conscients de partager et considèrent comme définissant leur état de groupe* » (Bar-Tal, 1990, p. 36). Ces croyances sont le soutènement de la formule de Shérif qui souligne, de son côté, qu'elles seules permettent de tracer la frontière entre les groupes d'appartenance et de non appartenance et mettent en place les moyens de communication ou d'entraves (Sherif, 1951). Cette représentation, de la part des acteurs, tient à une perception de leur place sociale basée sur le mode de la dualité (Bachelard, 1957) où l'ancrage, dans une catégorie, s'oppose à l'errance de ceux qui n'y figurent pas. La catégorie partagée est sentie comme circulaire avec un centre fort et une périphérie floue (Corbin, 1994). De là une interprétation fixiste des liens et la métamorphose de l'individu en ce que Françoise Péron qualifie « d'homme-lieu » : « *l'homme ne peut se développer qu'en symbiose avec le territoire et avec la société dont il est issu, et auxquels il est assigné à résidence pour la vie sous peine de déchoir* » (Péron, 1998). La géocentricité de la logique du cercle suppose

d'opérer un drainage des paramètres qui autorisent la catégorisation en partant d'un modèle établi apte à faciliter la comparaison intra et inter-groupes. Ainsi, les travaux de Rosch, (Rosch, 1978), sur la prototypicalité, ont montré que la catégorisation est un processus dynamique dépendant du contexte et déterminé par des relations de comparaison dans des situations précises. Ainsi, dans les villages ou les équipes de travail de la sidérurgie lorraine tant que les liens de proximité dominant, on assiste à une individualisation des relations parce que les différences au sein du groupe d'appartenance sont moins prononcées que celles perçues avec une communauté voisine.

Lorsque la Moselle fut détachée du reste de la Lorraine par le traité de Francfort, les soins et droits attribués aux Alsaciens-Lorrains venus vivre dans les départements restés français provoque des tensions quotidiennes entre habitants des villages frontaliers avec le Reichsland Lothringen. Les rixes entre Alsaciens-Mosellans et autres nationalités étaient nombreuses. L'aspect passionnel des rapports entre les sujets des provinces annexées et leurs voisins Allemands ou Français, donnait vite aux querelles une tournure politique assez différente de la xénophobie "*ordinaire*" qui atteignait les autres nationalités. Lorsque le "*frisson traversa le pays*" au moment de l'Affaire Schnaebelé en pleine période boulangiste, les incidents diplomatiques locaux se limitèrent à de simples altercations dans les villages frontaliers. "*L'idée de la « revanche » recule*<sup>40</sup>". La France tourna son regard plus volontiers vers le Maroc et les problèmes coloniaux pour affronter l'Allemagne que vers l'Alsace-Lorraine. Agadir et les crises marocaines focalisèrent plus les regards que les rixes quotidiennes qui opposaient les frontaliers à Pagny-sur-Moselle ou à Joeuf<sup>41</sup>. Au moment où la guerre éclate en 1914 apparaissent certaines tensions jusque-là tues ou minimisées à propos des Alsaciens-Lorrains vus comme étrangers en France. Dans les Vosges, pour des raisons très diverses une sorte d'inimitié est née entre les Alsaciens et la population française de Thaon-les-Vosges. Les Français reprochent aux Alsaciens d'échapper à tout service militaire, d'avoir un salaire supérieur au leur parce qu'ils ont le gîte et le couvert assuré par les autorités pour un prix infime si on le compare au prix de la vie en famille ou à l'auberge ils leur reprochent également « *de travailler peu et mal, d'être en général d'assez mauvais camarades* <sup>42</sup> ».

A côté des affaires frontalières avec le *Reichsland*, les Belges ont également eu le triste privilège d'attirer les foudres en Meuse et en Meurthe-et-Moselle. Déjà au début des années 1890, certains quartiers fréquentés par des Belges avaient mauvaise réputation. Ainsi à Longwy, la communauté belge apparaissait déjà comme dangereuse aux yeux des autres habitants, surtout après la mort d'un instituteur français abattu par des ressortissants belges ivres auxquels on avait refusé l'entrée d'un cabaret. En 1891, le vice-consul de France en Belgique avait tenu à se rendre compte par lui-même des conditions de vie des Belges à Longwy-Haut et "*dans un quartier mal fréquenté*<sup>43</sup>", s'était fait agressé et eut une jambe de cassée.

L'agitation qui avait éclaté au début des années 1880 dans plusieurs villes de France contre les Italiens, pouvait laisser craindre des réactions irrationnelles en Lorraine lorsque les premiers contingents d'Italiens furent signalés. Certains troubles avaient, en effet, déjà marqué les consciences comme les événements de Marseille en juin 1881 et surtout le massacre d'Aigues-Mortes en août 1893 contre les *Christos*<sup>44</sup> travaillant dans les salins du

---

<sup>40</sup> Mayeur (Jean-Marie), op. cit., p. 224

<sup>41</sup> ADMM, la sous-série 4 M 204 "Rixes entre Alsaciens-Lorrains et Français (principalement dans les centres industriels (1894-1903))" se contente de ne citer que quelques anecdotes.

<sup>42</sup> ADVosges, Série 8 M 191, Commissaire spécial de police à Monsieur le Conseiller Technique pour le maintien de l'ordre et de la police aux armées, février 1916

<sup>43</sup> ADMM, Série 10 M 36, 18 mai 1891

<sup>44</sup> Amar (Marianne) - Milza (Pierre), op. cit., pp. 29-35.

Midi de la France. Avec les Italiens, l'opposition aux "*Crispi*" prit une tournure dramatique et violente. Les entrepreneurs de terrassements qui employaient des Italiens sur leurs chantiers furent obligés de retarder l'utilisation à grande échelle de cette main-d'œuvre. Dès 1882, des troubles et des altercations entre autochtones et ouvriers latins obligèrent certains maires à demander un soutien de la maréchaussée et les firent hésiter à héberger les ouvriers italiens sur le sol de leur commune "*Il serait urgent, pour diminuer les chances de conflit, d'ordonner aux habitants de congédier les étrangers logés chez eux et de leur défendre d'en accueillir d'autres désormais*"<sup>45</sup>. Partout où les maçons et terrassiers italiens se présentaient il fallut solliciter la protection de "*l'autorité au moyen de la troupe*" comme sur les chantiers de fortification autour de Manonvillers<sup>46</sup> et de la place forte de Toul.

A la suite de l'attentat commis par Caserio en 1894 contre le président Carnot à Lyon, les forges de Dudelange et de Rumelange au Luxembourg furent "*bondées d'Italiens venus de France*"<sup>47</sup>. Peu de temps après, à Pont-S<sup>t</sup>-Vincent, des troubles éclatèrent contre les ouvriers italiens et la Gazette de Lorraine rapporte en mars 1895 que des bandes d'Italiens se sont dirigées vers Clouange en Moselle afin de tenter de trouver de l'ouvrage. "*Ce sont les mêmes ouvriers italiens dont la présence a donné lieu à des troubles*"<sup>48</sup> qui arrivèrent en Lorraine annexée, en Sarre et en Rhénanie.

### ***b) Les logiques d'exclusion<sup>49</sup> comme mouvement centrifuge***

Dans l'optique des travaux de Norbert Elias, la présence de populations établies (*established*) face à l'arrivée de nouveaux groupes qui deviennent alors des *outsiders* nous allons essayer de mettre en évidence la répercussion des préjugés sur la perception qu'une population dominante détient sur des nouveaux venus considérés comme minoritaires en partant de l'idée que ces derniers sont forcément : « *des étrangers qui ne souscrivent pas au credo de leur communauté et, à bien des égards, froissent leur sens des valeurs* »<sup>50</sup>.

### **De l'Italophobie à l'Italomania .....**

Après les quatre années de conflit en France, l'Allemand devint, pour un temps, *persona non grata*. Les rapatriements volontaires s'intensifient. « *Beaucoup d'allemands comprennent désormais que leur situation en Lorraine n'est pas avantageuse. Ce qu'il faudrait c'est activer le départ des dirigeants d'usines (Ars, Hagondange, Stahleim) et surtout celui des fonctionnaires des chemins de fer, postes et douaniers en général, très allemands, anti-français. On se demande en particulier avec raison pourquoi les douaniers allemands de Sainte-Marie-aux-Chênes, Amanvillers et Montois séjournent encore dans ces localités, ce sont tous des indésirables et la population serait heureuse de leur voir prendre la bonne route du départ. (...) La commune de Rombas était envahie par l'élément boche* »<sup>51</sup>. Un ordre du sous-secrétaire d'État du 28 décembre 1918 exigea que tous les maires qui ne seraient pas des Alsaciens-Lorrains d'origine, c'est-à-dire fils d'Alsaciens ou de Lorrains donc des Allemands soient immédiatement écartés de la mairie et remplacés provisoirement par un adjoint Alsacien-Lorrain<sup>52</sup>.

<sup>45</sup> ADMM, 4 M 138, Lettre du maire de Pulney (Meurthe-et-Moselle) au préfet du département datée du 17 septembre 1882

<sup>46</sup> ADMM, 10 M 36, 31 octobre 1894

<sup>47</sup> La Gazette de Lorraine, mardi 22 janvier 1895

<sup>48</sup> La Gazette de Lorraine, mars 1895

<sup>49</sup> ELIAS (Norbert), *Logiques d'exclusion*, Ed. Fayard, Paris, 2001

<sup>50</sup> *Ibidem*, p. 14

<sup>51</sup> ADMoselle, Série 301 M 53, 7 mars 1919

<sup>52</sup> ADmoselle, 301 M 52

Cette mise à distance des Allemands s'effectua au moment de l'arrivée massive de ressortissants polonais parlant l'allemand (car venus des anciennes régions de la Pologne reconstituée et administrées par l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne). Cet élément est souligné par les autorités lorraines : « *Outre les divergences d'ordre politique les ressortissants Polonais sont également divisés par leurs origines nationales selon que la partie de la Pologne dont ils relèvent appartenait avant la guerre à l'Allemagne, à l'Autriche ou à la Russie. Ces mêmes caractères se retrouvent dans la colonie polonaise du bassin houiller de Forbach qui se compose elle aussi dans sa plus grande partie d'ouvriers occupés dans les mines de Houille et qui parlent allemand*<sup>53</sup> ». A Metz, beaucoup de Polonais résidant dans cette ville en 1919 ont été victimes de cet état d'esprit. Les autorités qui ont investi la Moselle après 1918 ont décidé de congédier des employés des postes et chemins de fer de nationalité polonaise. Employés du gouvernement allemand qui les avaient transféré en Alsace-Lorraine et dans les pays rhénans : « *A mon avis les agents des postes et des chemins de fer peuvent comme du reste tous les autres polonais être conservés en Lorraine du moment qu'ils ont obtenu un certificat de nationalité polonaise. Toutefois j'estime que l'origine polonaise ne doit pas empêcher de prendre vis-à-vis d'un individu les sanctions qui lui mériteraient son attitude et ses sentiments allemands. De même j'estime qu'il y aurait lieu de prévoir dès qu'il sera possible le rapatriement en Pologne de ces agents des chemins de fer et des postes afin de libérer des postes pour les Lorrains*<sup>54</sup> ».

Face aux Allemands et aux Polonais germanophones, il devint évident pour les autorités françaises qu'il « *faut reconnaître que certaines catégories d'étrangers offrent des facultés réelles d'adaptation aux mœurs et à la mentalité françaises : c'est le cas des Belges, des Luxembourgeois et des Italiens*<sup>55</sup> ». Le préfet de la Moselle avouait au milieu des années Vingt que « *l'attention des industriels a été appelée depuis longtemps sur l'intérêt qu'il y aurait à recruter des Italiens (...)* » plutôt que des Allemands<sup>56</sup>. Tous les contingents de Polonais qui arrivèrent dans l'industrie après 1924-1925, firent souvent l'objet de fortes critiques de la part des responsables d'usines. Dans les rapports, le ton pris par les ingénieurs et les auteurs des correspondances internes, montre bien que l'élément Polonais fut souvent accueilli au sein des usines comme un pis-aller : « *nous n'avons plus que des Polonais à embaucher*<sup>57</sup> », « *nous sommes obligés de leur donner des postes*<sup>58</sup> » se plaignait le directeur de Jœuf.

Pour le bassin de Metz-Thionville, les directeurs de Hayange protestèrent en juillet 1926 que « *les départs d'Italiens ont été provoqués en mai-juin par la hausse de la lire italienne : beaucoup d'ouvriers déjà anciens nous ont quitté brusquement (...) et les vides ont été comblés par des Polonais*<sup>59</sup> ». Le directeur d'Uckange avouait qu'après les crises de 1921-1923, c'était parce que « *les Italiens revenaient mal à l'usine* » que l'élément Polonais fut privilégié<sup>60</sup> et ce phénomène fut confirmé ensuite en 1926 après le départ de beaucoup d'Italiens<sup>61</sup>. Dans les régions d'agriculture, le phénomène se répéta à l'identique. Le Syndicat des Marchands de Bois du Nord, de la Meuse et de l'Argonne, écrivit le 24 Novembre 1928 au Préfet de la Meuse pour le prévenir que « *j'ai fait part de vos bûcherons tchécoslovaques aux membres de mon syndicat qui n'ont pas paru s'y intéresser : ils attendent les Italiens* ».

<sup>53</sup> ADMoselle, 304 M 159

<sup>54</sup> ADMoselle, Série 304 M 182, 7 juillet 1919

<sup>55</sup> ADMoselle, Le préfet de la Moselle à Garde des Sceaux, Ministre de la justice, Confidentiel, service des naturalisations, bureau du Sceau, 1938

<sup>56</sup> ADMoselle, 310 M 50

<sup>57</sup> E.A.U., versement de la M.D.F., Jœuf, Fascicule n°2, 1928 service des Hauts Fourneaux, K<sup>15</sup>/<sub>1</sub>

<sup>58</sup> E.A.U., versement de la M.D.F., Jœuf, Fascicule n°3, 1926 service de l'Acierie, K<sup>12</sup>/<sub>1</sub>

<sup>59</sup> E.A.U., Versement de la M.D.F., usine de Hayange - S<sup>t</sup> Jacques, rapport 1925-1926, K<sup>11</sup>/<sub>2</sub>

<sup>60</sup> E.A.U., Forges et Acierie du Nord et Lorraine, versement 46/49, exercice 1921-1922

<sup>61</sup> E.A.U., ibidem, exercice 1925-1926

Cette dichotomisation finit par inclure les cisalpins dans la catégorie dont ils étaient exclus avant 1918 même si quelques réticences à leur égard subsistent mais qu'il convient néanmoins de relativiser. En Lorraine, P. Fritsch rappelait que dans les usines *wendéliennes*, *“le Français de souche se sent, par définition, supérieur à tous les autres. Il pense toujours que les ouvriers étrangers sont venus lui manger la laine sur le dos. Le fond raciste est constant et dur. (...) Le fait que les Polonais soient catholiques ne leur assure pas plus qu'aux Italiens un enracinement facile”* mais il rajoutait que *“le particularisme polonais est renforcé par l'action des curés et d'instituteurs polonais qui s'opposent au clergé français, au clergé italien, et aux instituteurs des écoles des forges”*<sup>62</sup>. D'où l'inquiétude de voir se tisser des liens de plus en plus étroits entre les ressortissants étrangers et leur pays d'origine au détriment des exigences des autorités françaises. L'attitude des services consulaires polonais et italiens agaçaient profondément les services préfectoraux français : *“[les ressortissants étrangers] sont avec eux [les services consulaires] en liaison si étroite que beaucoup d'affaires nous sont transmises par leurs soins alors que les étrangers eussent pu s'adresser directement à nous”*<sup>63</sup>. D'autre part, les réticences des responsables locaux visaient également l'action religieuse des prêtres polonais qui usaient *“de tous les moyens pour retenir ses compatriotes dans la tradition nationale”*<sup>64</sup>. En plus de l'activisme religieux, l'agitation communiste et les rixes avec les fascistes achevaient de faire craindre un complot étranger visant à déstabiliser la société française. Au fur et à mesure de la reprise économique dans la seconde moitié de la décennie, la grande crainte des autorités françaises fut *le contrôle politique des immigrés par leur gouvernement*<sup>64</sup>. la préfecture de Meurthe-et-Moselle craignait l'introduction de groupes de plus en plus importants d'ouvriers étrangers *“apportant avec eux des traditions étrangères intactes, une langue pure et qui (...) ne manqueront pas d'influencer leurs compatriotes déjà installés en France et à retarder ou l'option ou la demande de naturalisation”*<sup>65</sup>. La crainte vis-à-vis des Italiens était que les liens avec leur pays *« n'entravent singulièrement leur assimilation »*<sup>66</sup>.

### ...vers l'eurocentrisme

La seconde opération d'inclusion/exclusion est essentialiste et tient aux caractères prêtés aux nouveaux arrivants polonais. On a fini par attribuer aux courants venus de l'Est beaucoup des défauts que l'on reprochait aux Italiens quelques années auparavant : *“manquent de stabilité”*<sup>65</sup>, *“inférieurs en assiduité, en effort fourni et il ne semble pas ou presque sédentaire”*<sup>65</sup>. Du coup, cela favorisa, dans l'esprit des cadres des usines, une promotion de l'élément italien qui en l'espace de quelques années voire de quelques mois était devenu à leurs yeux *“plus intelligent et mieux adapté que les autres éléments étrangers”*<sup>67</sup> et surtout par rapport aux pays de l'Est<sup>68</sup>. Les Polonais étaient supposés porteurs de maladies : *« si l'on considère que ces Polonais, déjà peu soigneux de leur santé et de leur personne au point de vue de la propreté, viennent d'accomplir un voyage de 11 jours à travers l'Allemagne en wagon fermé et que les journaux nous signalent des épidémies de typhus en Russie et en Pologne. Il y aurait donc tout intérêt à écourter leur séjour en gare de Metz »*<sup>69</sup> ;

<sup>62</sup> FRITSCH (Pierre), *Les Wendel rois de l'acier français*, R. Laffont, Paris, 1976, 280 p., p. 209

<sup>63</sup> ADMM, 10 M 34, préfet de la Meurthe-et-Moselle au Bureau des Sceaux, Septembre 1925

<sup>64</sup> SCHOR (Ralph), *L'opinion....*, op. cit., pp. 321-325 et en ce qui concerne la poussée nationaliste, p. 75 sq

<sup>65</sup> ADMM, 10 M 34, 26 septembre 1925

<sup>66</sup> ADMoselle, 304 M 159

<sup>67</sup> E.A.U., Jœuf, versement de la M.D.F., 1927, K 13/1

<sup>68</sup> E.A.U., Jœuf, versement de la M.D.F., 1928, K 15/1

<sup>69</sup> ADMoselle, Rapport du commissaire spécial gare centrale de Metz au préfet de Moselle, 23 mars 1920

C'est ce même raisonnement qui est ensuite appliqué à l'encontre des populations nord-africaines dès les années 1930 et jusque dans les années 1960. Les refoulements des années 1930 ont surtout touché les Polonais en Lorraine. La loi de 1932 de protection de la main-d'œuvre nationale contraignait les employeurs à ne recruter que des Français de préférence. Malgré la relative efficacité de ce texte réglementaire, l'élément français est devenu prépondérant à travers l'arrivée en Lorraine de population venue des colonies françaises. L'arrivée des ouvriers coloniaux en France allait relancer l'animosité qui s'était manifestée à l'encontre de chaque nouvelle communauté introduite par les employeurs de Lorraine : « *Les ouvriers métropolitains et étrangers n'aiment pas travailler en équipe avec des Nord-Africains et une usine nous a signalé qu'il y a quelques temps une grève était sur le point d'éclater à propos de difficultés survenues entre ouvriers européens et les nord-africains. Je crois devoir ajouter que les habitants de nos régions éprouvent, en général, peu de sympathie pour les nord-africains. Cette défiance est à attribuer notamment aux crimes assez fréquents commis par des nord-africains dans nos régions* <sup>70</sup> »

On reprochait aux ouvriers coloniaux leurs carences physiques : « *la majorité de ces hommes sont chétifs, peu musclés d'un tonus général insuffisant* <sup>71</sup> ». On trouvait que les conditions d'hygiène dans lesquelles ils vivaient étaient incompatibles avec le travail sidérurgique <sup>72</sup>. Les conditions de vie qui furent reprochés aux Italiens avant la Grande Guerre furent dénoncées chez ces ouvriers. « *Les ouvriers qui logent dans ces cantines sont des minorités, la majorité des ouvriers nord-africains ont préféré se loger à leurs frais dans des chambres particulières [qui] sont l'expression pour un grand nombre, la plus misérable de ce que l'on est convenu d'appeler le taudis* ». On les accusait des maux que l'on reprochait à leurs collègues venus d'Italie quelques décennies plus tôt. « *Leur affluence a coïncidé avec une recrudescence de l'exhibitionnisme, de la poursuite des femmes et fillettes dans nos venelles et sentiers, des cambriolages, des attaques et même des viols nocturnes* » se plaignit le maire de Longwy en janvier 1937. Pour cet élu, les nord-africains « *traînent leur indolence atavique, les maladies symptomatiques en provenance de leur race* <sup>73</sup> » et il dénonçait « *ces hommes [qui] sont déjà un déchet de leur propre population. Malingres, âgés, endormis par le mektoub, privés entièrement de l'énergie et partiellement de l'intelligence que les nouvelles lois et les reconnaissances sociales rendent indispensables aux ouvriers tels qu'on les conçoit et les rémunère aujourd'hui !* ». Certains allaient même jusqu'à leur reprocher une appartenance au communisme <sup>74</sup> voire au nihilisme <sup>75</sup>. D'autres les classaient comme des margoulinés invétérés : « *tel logeur qui en voit monter 35 payant le soir, en voit descendre 70 le lendemain matin* <sup>76</sup> ». Mal accoutumés à la langue et aux us et coutumes du pays lorrain, bon nombre d'entre eux furent victimes d'escroqueries qui achevaient de les souder en une communauté à part. « *L'afflux de ces travailleurs (...) a favorisé de la part de certains propriétaires ou logeurs des spéculations inadmissibles* <sup>77</sup> ».

Les rapports des médecins du Travail étaient ponctués de rapports d'ingénieurs et d'industriels qui se plaignaient « *qu'un certain nombre de ces hommes chargent dans la mine 6,7 ou 8 tonnes de minerai en sept heures et demi alors que les Lorrains, les Polonais et les Italiens arrivent facilement à 16-18 tonnes* <sup>78</sup> ».

<sup>70</sup> ADMoselle, 310 M 61,

<sup>71</sup> ADMoselle, 310 M 61

<sup>72</sup> Nous développons ici les arguments puisés dans les rapports des médecins du Travail des fonds publics des ADMoselle., série 310 M 61

<sup>73</sup> ADMoselle, 310 M 61, lettre du maire de Longwy au préfet en date du 27 janvier 1937.

<sup>74</sup> ADMoselle, *ibidem*, 26 janvier 1937

<sup>75</sup> ADMoselle, *ibidem*, 27 janvier 1937

<sup>76</sup> ADMoselle, *ibidem*, 27 janvier 1937

<sup>77</sup> ADMoselle, *ibidem*, 10 janvier 1938, communes de Knutange et Clouange

<sup>78</sup> ADMoselle, *ibidem*, rapport de la Médecine du Travail.

Le Conseil Général de Moselle s'offusque que « *pour les occuper en Moselle on les fait glisser vers l'agriculture et qu'on tend à les imposer aux paysans auxquels on refuse presque généralement l'introduction de travailleurs polonais ou yougoslaves, que ces NA se révèlent également inaptes à travailler la dure terre de nos contrées, en particulier lorsqu'il s'agit de conduite des chevaux et de s'occuper de machines agricoles, que la façon de vivre de ces NA, leurs mœurs et coutumes sont de faciliter leur vie et leur logement au sein des habitations et des familles agricoles et que les agriculteurs eux-mêmes éprouvent des hésitations à les admettre dans leurs foyers et à leurs tables où on n'y mange guère que de la soupe au lard, que malgré les efforts de l'administration pour rapatrier ces NA, des contingents nouveaux semblent encore venir vers nos régions et que les charges considérables qu'ils provoquent aux institutions d'assurance sociale en raison de leur inadaptation difficile sinon impossible à la vie de nos régions à climat humide et froid. Le CG de la Moselle émet le vœu que les agriculteurs manquant de main-d'œuvre ne soient pas obligés d'embaucher des NA que l'administration insiste auprès du gouvernement afin que les nord-africains soient rapatriés dans leurs foyers* »<sup>79</sup>

Après la Libération, la présence nord-africaine a permis la remise en état des zones ravagées par les combats et leur reconstruction. Mais la plupart des employeurs ne s'en servent que comme complément des ouvriers locaux ou étrangers d'origine européenne. A Rosières-en-Haye, dans le sud de la Meurthe-et-Moselle, lorsque les chantiers ont débauché du personnel ce sont les nord-africains qui sont remerciés en priorité. A Toul, la tendance est la même, sur 150 ouvriers étrangers de même catégorie licenciés, 120 sont des Algériens et aucun n'est nord-africain parmi ceux qui continuent à travailler.

Pourtant, de l'aveu des autorités locales, l'isolement dans lequel ils se trouvaient, le sentiment généralement de ne pas être considérés en Français ou de faire l'objet de mesures discriminatoires voire même la psychose d'infériorité qui les anime les placent dans un climat d'isolement et dans une ambiance qui les incite à se replier sur eux-mêmes<sup>80</sup>. A la Libération, la défiance vis-à-vis des Algériens ne s'est pas atténuée : « (...) *Le département de la Meuse n'a jamais demandé de travailleurs nord-africains. Ils ne s'adaptent pas au climat de l'est et, en général, sont inaptes parce que trop faibles pour les travaux industriels et bien plus encore pour les travaux agricoles. (...) Il n'est pas souhaitable d'introduire de la main-d'œuvre nord-africaine dans notre département, tant du point de vue du marché du travail qu'au point de vue démographique* »<sup>81</sup>. Une enquête est même diligentée pour connaître la composition numérique, les conditions d'existence, l'état moral et l'état d'esprit de la population vis-à-vis d'eux<sup>82</sup>.

Cette main-d'œuvre allait, comme auparavant pour les ouvriers étrangers Polonais et Italiens être mise en concurrence avec les ressortissants étrangers précédents : « *L'agriculture où la main-d'œuvre est toujours déficitaire offre évidemment des perspectives attrayantes pour l'absorption d'un important contingent de travailleurs nord-africains, mais les exploitants meusiens répugnent à utiliser une telle main-d'œuvre. D'ailleurs le Conseil Régional de la Meuse se faisant l'interprète des cultivateurs meusiens a dans un récent vœu, qui a été transmis au ministère du Travail, demandé aux pouvoirs publics de ne pas avoir recours à eux pour combler les vides laissés par le départ des anciens prisonniers de guerre*

<sup>79</sup> ADMoselle, Série 310 M 61, 12 mai 1938

<sup>80</sup> ADMM, Série W 950-405, Renseignements Généraux, rapport n°3896/PL, Note de renseignements, Objet : Présence de Nord-Africains dans le secteur de Toul, 23 septembre 1952.

<sup>81</sup> ADMeuse, Série 122 Mp 13, Bar le duc, 18 mars 1948, Ministère du Travail et de la SS, Inspection du Travail et de la main d'œuvre, Inspecteur du Travail à Préfet Meuse, Recrutement de travailleurs Nord-Africains

<sup>82</sup> ADMeuse, Série 122 Mp 13, Bar-le-Duc, 30 mars 1949, Le préfet de la Meuse à Commandant de Gendarmerie de Bar-Le-Duc, Enquête générale sur la situation des Musulmans NA résidant dans la métropole et en particulier les Musulmans Algériens.

*allemands à l'introduction d'ouvriers nord-africains* ». Même dans les attributions de logement, une discrimination active est assumée par les employeurs : « *il est exact que ces nord-africains sont logés dans des conditions qui sont loin d'être satisfaisantes alors qu'un baraquement neuf, très bien conçu est en partie disponible. L'Entreprise ne veut pas mêler les Européens et les nord-africains et réserve la partie non encore occupée de ce bâtiment neuf aux ouvriers européens (...)* !<sup>83</sup> ». L'analyse des questionnements de l'administration révèle un certain nombre d'inquiétudes dignes des années vichystes. La circulaire n°120 que le ministère de l'Intérieur a envoyé en mars 1949 aux Inspecteurs généraux et aux Préfets posait clairement la question : « *quels sont leurs rapports avec les femmes européennes ?* »<sup>84</sup>.

Et les rapports s'alimentent sur diverses questions comme celle de l'intégration qui dénote une franche tendance à l'évolutionnisme : « *Et voilà donc Ali au travail. Il est à la fois fier, ombrageux, imbu de sa supériorité de Croyant et, en même temps, inquiet, mal à l'aise devant cette civilisation qu'il découvre, ses machines, ses coutumes, son rythme (...) un complexe d'infériorité devant cette civilisation occidentale (...)* » et reprend l'antienne des distances culturelles trop grandes pour être franchies comme lorsque l'interlocuteur s'exprime sur le mariage mixte : « *Pourrait-on penser, pour faire évoluer les travailleurs nord-africains, que d'encourager le mariage mixte ? Ce raisonnement est faux parce que le fait pour un Algérien d'épouser une métropolitaine prouve que cet algérien est déjà assez adapté, je dirais même "affranchi" et surtout parce que les jeunes femmes qui épousent des ouvriers nord-africains sont, la plupart du temps, d'un niveau social et moral inférieur à celui de leurs conjoints, parce qu'enfin des difficultés sérieuses naissent dans le ménage après peu de temps, du fait des différences fondamentales des mentalités et des coutumes !* ».

### **Le processus de légitimation**

En Lorraine, le processus de légitimation d'une certaine immigration devient visible, surtout après la Seconde Guerre mondiale notamment à partir du souci déclaré par l'État français en 1944 de vouloir « *introduire de bons éléments d'immigration* » (Blanc-Chaléard, 2001). L'idée qu'il existe une « bonne » immigration officialise, un discours d'exclusion dont les principes ont fermenté au cours de l'Entre-Deux-Guerres et qui cherche à limiter les relations interculturelles par la hiérarchisation des groupes culturels, selon des concepts élaborés de toute pièce par des théoriciens qui influenceront et participeront aux politiques de recrutement d'étrangers jusque dans les années 70 (Le Bras, 1999 – Galloro, 2001). Les Trente Glorieuses verront également un glissement sémantique s'opérer entre « *étranger* » et « *immigré* » qui aboutira rapidement à un amalgame entre les deux (Gastaut, 2000). Mais cette évolution s'effectue dans un sens de plus en plus exclusif pour désigner non plus les Italiens mais les ressortissants extra-européens, en particulier d'Afrique du Nord et d'Afrique noire. La guerre d'Algérie, les événements du Moyen-Orient avec la Guerre des Six jours puis la montée de l'extrémisme islamique avec les attentats des années 2000 colorent l'image des Maghrébins avec une tonalité négative. Dès les années 1960 est véhiculée l'image de violence qui collait à la peau des Italiens d'avant 1940 : la presse extrémiste française n'hésite pas à clamer que « *Les Arabes adorent la guerre*<sup>85</sup> » ou « *Avec les Arabes, une seule politique est possible, celle de la trique et du coup de pied au cul*<sup>86</sup> ! » faisant par là écho aux déclarations qu'on trouve en Lorraine d'avant 1914 à l'encontre des Italiens. Dans les années 1980 fleurissent les sondages, articles de presse et déclarations d'opinion qui consacrent définitivement l'acceptation d'une séparation entre la « bonne » immigration et le fait qu'on a inventé le mot « *métèque pour désigner les Juifs d'Europe Orientale (...)* on a inventé le mot

---

<sup>83</sup> ADMM, Série W 950 - 405

<sup>84</sup> ADMeuse, Série 122 Mp 13, Bar-le-Duc, 25 mars 1949

<sup>85</sup> Minute, 1<sup>er</sup> juillet 1967

<sup>86</sup> Minute, 22 juin 1967

*immigré pour désigner les Algériens* » (Gallissot, 1992) libérant en quelque sorte le ressortissant italien, polonais ou en tous cas européen et ses descendants de l'opprobre dont il faisait l'objet quelques décennies plus tôt. A Saint-Mihiel quelques mois après les élections qui voient l'accession du FN à la mairie de Vitrolles les murs se couvrent de graffitis et de slogans peints sur les murs de certains quartiers mêlant présence étrangère d'Afrique du Nord et chômage<sup>87</sup> : « *Vive Le Pen ! A bas les Rats ! A bas le chômage ! Pensez à vos enfants !*<sup>88</sup> » ou encore « *La France, pas l'Algérie !*<sup>89</sup> » et « *Vive le Pen Les Ratons dehors*<sup>90</sup> » ! En Moselle leur présence est mal vécue par certains hommes politiques locaux comme en Moselle où : « *Le Dr Kieffer est favorable à une législation réaliste et humaine fondée néanmoins sur la préférence nationale. Il condamne à ce propos l'immigration clandestine et sauvage, la sur-délinquance immigrée et estime que le regroupement familial des immigrés c'est en vérité l'installation en France d'une bombe démographique à retardement*<sup>91</sup> ». L'association stop racisme de Nancy s'opposera au milieu des années 1980 au projet de nouveau code de la nationalité, à la nouvelle législation sur les procédures d'expulsion et la fréquence des contrôles d'identité pour éviter « *une confusion volontaire entre terrorisme et immigrés qui risque d'assimiler tout étranger à un criminel en puissance*<sup>92</sup> ».

L'arrivée massive des Turcs au cours des années 1980 en Lorraine va poursuivre le mouvement d'assignation. La presse locale regorge, à partir des années 1980 de faits divers où les Turcs deviennent la cible des comportements réservés aux migrations précédentes : « *J'ai vu deux individus qui se battaient au couteau en bas de chez moi, rue Charles III. Les flics m'ont dit qu'ils ne se dérangeraient pas pour des Arabes ! Une institutrice sourit, ravie d'habiter loin de ce triangle du croissant oriental des rues Saint-Nicolas, Charles III, Sainte Anne, la boulangère continue : « Moi j'ai pas de problèmes avec les Européens. Mais les mauvais chez les étrangers, c'est ceux qui tiennent le bistrot à côté. Des Turcs... !*<sup>93</sup> ».

L'ensemble de ces considérations donne du relief à la perception de l'immigration ancienne par la population lorraine<sup>94</sup>. Un effet de valorisation de la présence de ces « étrangers de vieille souche » accompagne les modifications de perception. Cette valorisation s'effectue d'une part grâce à des actes politiques comme la participation des Italiens aux côtés des Alliés pendant les deux guerres, le sacrifice des antifascistes italiens et d'étrangers venus de pays européens dans la Résistance française au cours du Second Conflit mondial et l'inscription du nom de ces résistants étrangers sur les monuments aux morts de Lorraine<sup>95</sup> ou encore l'idée commune d'Europe qui inscrit un partenariat interne au continent avec le Traité de Rome, la participation aux instances européennes, l'élection des premiers maires d'origine italienne ou polonaise dans le Pays Haut dès les années 1960, la lutte politique et syndicale commune avec les ouvriers locaux (Mourlane, 2002). D'autres événements plus culturels permettent également ce rapprochement de cercles avec l'inscription dès 1976 d'un festival du film italien à Villerupt devenu, depuis cette date, un événement culturel phare de Lorraine mais également la création par RTL d'une émission *Buona Domenica* dédiée aux Italiens de la Grande Région montrant leur inscription dans le paysage transfrontalier au même titre que

<sup>87</sup> ADMeuse, Série 934 W 5

<sup>88</sup> Place des Halles sur la vitrine du magasin Gros

<sup>89</sup> Sur la porte d'entrée de la mairie de Saint-Mihiel

<sup>90</sup> Rue des Minimés

<sup>91</sup> *Le Républicain Lorrain*, 26 avril 1985, Droit de vote des immigrés, le Dr Jean Kiffer président du CNIP-Lorraine, « Trop c'est trop » !

<sup>92</sup> *Le Républicain Lorrain*, 20 novembre 1986

<sup>93</sup> *L'Est Républicain*, 6 décembre 1989, « Nancy : les immigrés aussi ont leurs "étrangers" »

<sup>94</sup> *Le Journal du Dimanche*, 14 février 1988

<sup>95</sup> *L'Humanité*, 3 juillet 1998, « A Villerupt, sur le monument aux morts de la guerre 39-45, les Bartolucci, Lorenzini et Pantanella occupent le devant de la stèle aux côtés des Clavel, Noël et Schmitt ».

les groupes musicaux italiens qui animent les bals des vallées usinières<sup>96</sup> sont autant d'éléments qui permettent une inclusion des étrangers européens dans le paysage local avec une image lisse et consensuelle comparée à des flux plus récents stigmatisés<sup>97</sup>. Dans cette optique de comparaison où cette ancienne immigration semble devenir parfois un étalon de mesure de l'acceptabilité en Lorraine<sup>98</sup>, certains flux migratoires aujourd'hui décriés ne sont pourtant pas récents car les courants massifs sont bien souvent arrivés dans les années trente. « *Par exemple tu vois, les Italiens ont leur festival qui fait qu'en octobre-novembre les gens l'attendent à Villerupt. Les Arabes ont le leur à Fameck mais personne ne retient la date et à la limite on n'y va pas forcément. Et en plus le type qui l'a mis en place c'est un prêtre ouvrier ...italien ! Non ici c'est les Italiens ! (Entretien 2)* ». Pour Michèle Tribalat, cette population nord-africaine, et surtout celle qui a suivi, s'est portée candidate à l'intégration dans une phase de crise globale. Crise que n'ont pas connue les vagues migratoires précédentes, surtout italienne et polonaise et qui n'ont pas connu non plus de rapport de domination coloniale avec la métropole française (Savarese, 2000). En Sarre et Rhénanie-Palatinat, il semble que, même au bout de bientôt cinq décennies, les immigrés soient encore peu acceptés. À l'origine de cette situation, on trouve un mythe, celui d'une Allemagne qui ne serait pas terre d'immigration ; un mythe toujours dominant dans les milieux conservateurs. Ce qui touche particulièrement les Turcs. Leur marge de participation dans la société civile est d'autant plus réduite qu'ils accèdent à la nationalité dans les limites d'une compréhension ethnoculturelle sous-jacente. Mais l'Allemagne demeure une société plurielle qui compte de nombreuses cultures, de nombreux groupes ethniques, religions et visions du monde<sup>99</sup>.

Dans ce pays, comme en France ou dans les autres pays de la Grande Région, la seule manière de répondre aux défis et aux exigences d'une société plurielle est de reconnaître cette réalité et de formuler des politiques nouvelles de façon à éviter l'exclusion sociale, culturelle et politique de minorités ethniques. Cela permettra aux différents groupes ethniques de participer à la vie politique en tant que composantes à plein titre et à égalité et d'apaiser du même coup les tensions entre majorité et minorités – comme entre les différents groupes ethniques.

---

<sup>96</sup> Les Passagers du Solstice, Ed. Serpenoise, 1987, 400 p.

<sup>97</sup> LEVERATTO (Jean-Marc), MONTEBELLO (Fabrice), "Une histoire à soi : la genèse du festival du cinéma italien de Villerupt" - CARDELLINI (Yves), "Le festival du Film italien de Villerupt : un évènement cinématographique comme catalyseur de mémoire", in FERRY (V.) – GALLORO (P.) – NOIRIEL (G.), *Un siècle de discours sur l'intégration*, L'Harmattan, 2005

<sup>98</sup> Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la profession de foi du candidat d'extrême droite aux dernières élections régionales de Lorraine en 2004 qui opposait les nouveaux arrivants aux migrants Italiens. Ces derniers, à ses yeux faisaient figure d'immigration modèle.

<sup>99</sup> Asiye Öztürk, « Turcs en Allemagne - Problèmes et perspectives », *Outre-Terre*, 17, 2006, n°4